

Lignes d'horizon #12

Juin 2021



EDITO

Votre service de santé au travail a tenu son rôle pendant cette tourmente qui vous a affecté, comme elle nous a meurtri.

Il est encore trop tôt pour tirer les conclusions de ces 18 mois. Mais incontestablement, l'image et la pertinence de la Santé au Travail sont sorties renforcées, tant par nos actions auprès des entreprises que par les campagnes de tests et de vaccination que nous avons menées.

Cette crise nous oblige à nous améliorer dans la qualité des services rendus et à nous faire réfléchir sur la santé au travail de demain.

Bonne lecture, très fidèlement.

Thierry Tron Lozai,
Directeur général



LE DOSSIER

Le télétravail, toujours présent après la crise ?



LE REPORTAGE

Vaccination Covid-19, l'engagement de nos équipes



EN DIRECT



AGENDA webinaires

Le télétravail, toujours présent après la crise ?

Saviez-vous que le télétravail existait déjà aux Etats-Unis dans les années 70 ? Cette pratique s'ancre pourtant difficilement en France, qui ne connaît qu'un réel statut en 2017 avec les ordonnances Macron.

Mais la pandémie a accéléré le recours au télétravail, qui s'est imposé dans le quotidien de nombreux salariés.

Beaucoup d'entreprises n'avaient pas attendu la crise sanitaire pour mettre en place le travail à distance, appelé également « Home Office » ou travail à domicile. Un avenant était alors ajouté au contrat de travail des salariés, et le poste de travail défini et préparé.

Le confinement strict de mars 2020 n'a fait que renforcer cette nouvelle forme d'organisation du travail. De nombreuses études ont démontré que la plupart des entreprises éligibles au télétravail avaient pris toutes les mesures nécessaires pour l'appliquer, et ainsi permettre aux salariés de continuer leur activité.

Les modalités de télétravail sont variables d'une entreprise à l'autre. Mais toutes les sociétés qui avaient développé le télétravail avant la pandémie, au travers d'accords collectifs, sont rapidement parvenues à reproduire leurs bonnes pratiques.

L'employeur n'est pas seul

L'implication des salariés et de leurs encadrants reste un facteur de réussite incontournable. Les formations sur le management à distance ont

explosé. Une attention est portée sur l'anticipation et la planification de la charge de travail au sein des équipes. Les collaborateurs sont sensibilisés pour l'aménagement de leur poste de travail, et sont même encouragés à prendre des pauses. Enfin, les outils de communication permettent de conserver le lien avec ses collègues.



L'employeur n'est pas seul. Les instances représentatives du personnel sont consultées et contribuent à la mise à jour du Document Unique, notamment pour la recherche d'actions collectives.

Également, impossible de passer à côté du rôle du Médecin du Travail et de toutes les actions de conseils des équipes des Services de Santé au Travail auprès de leurs adhérents.

Cette concertation va permettre d'éviter, ou tout au moins de limiter, les risques liés au télétravail où les salariés variablement préparés peuvent le vivre comme une contrainte, comme cela a pu être le cas face à l'urgence et la précipitation du premier confinement.

L'impact sur la santé

Parmi les nombreuses questions qui se posent pour un chef d'entreprise, la répercussion des nouvelles pratiques de travail sur la santé des collaborateurs devrait être une priorité.

Car pour les salariés il y a eu un avant et un après la crise. Et il n'est donc pas surprenant de constater que le télétravail a eu un impact sur la santé physique et psychique des salariés : angoisses, nervosité, douleurs physiques, fatigue, sentiment d'isolement, baisse de l'engagement, pratiques addictives, équilibre familiale...

Le télétravail a soulevé beaucoup d'interrogations, et parfois même de nécessaires remises en question.

Mais l'épisode de télétravail imposé lors du confinement n'est pas toujours



représentatif des pratiques habituelles volontaires et anticipées.



Cette autre forme d'organisation du travail peut être bénéfique à la santé mentale des salariés en améliorant leur qualité de vie grâce à plus d'autonomie, une meilleure conciliation vie privée et vie professionnelle, une diminution du stress ou encore une amélioration de la concentration durant leur temps de travail. Difficile de ne pas avoir apprécié l'économie des trajets, à la fois sur son temps personnel et sur sa fatigue.

Une pratique d'avenir ?

Il ne fait aucun doute que le télétravail est amené à s'installer durablement dans nos quotidiens. Certaines entreprises ont déjà radicalement changé leur politique de gestion de leurs locaux.

Mais comme toute chose, il s'agit peut-être de trouver le point d'équilibre qui convienne à chacun.

Nous ne pouvons ignorer les nouveaux enjeux soulevés par le télétravail. C'est pourquoi tous les aspects qui découlent de cette organisation doivent être soigneusement préparés.

Le Document Unique est une excellente porte d'entrée pour évaluer les risques

liés au télétravail et mettre en place des actions d'information, de formation et de prévention de ces risques.

Et ça tombe bien, nos équipes sont là pour vous aider.

Télétravail, toutes les bonnes pratiques dans notre dernier fascicule

Le télétravail soulève de nombreuses interrogations légitimes.

Comment s'installer devant son ordinateur confortablement, alors que son mobilier n'est pas optimal ? Comment observer une hygiène de vie satisfaisante et équilibrée ? Comment ne pas perdre le lien social avec ses collègues ?

Autant de questions auxquelles vous trouverez des réponses, et bien d'autres encore, dans notre nouveau fascicule "**Garder la forme en télétravail**" disponible en PDF depuis notre site internet.

Tous nos fascicules sont téléchargeables librement depuis la rubrique "**Risques professionnels**" puis "**Documentation**".



EN DIRECT



La réforme de la santé au travail se concrétise

Tout vient à point à qui sait attendre. La formule n'a jamais sonné si juste avec la prochaine réforme de la santé au travail qui dévoile enfin ses grandes lignes.

Attendu depuis des années, ce projet ambitieux porté par les députées Charlotte Lecocq et Carole Grand-

jean, sur la base d'un Accord National Interprofessionnel, devrait s'appliquer au premier trimestre 2022.

Au programme : renforcement du Document Unique comme outil essentiel de prévention, réorganisation des Services de Santé au Travail qui deviennent des Services de Prévention et de Santé au Travail, accent sur l'importance de la Prévention de la Désinsertion Professionnelle, prise en charge des travailleurs non-salariés et des chefs d'entreprise...

Le calendrier législatif n'étant pas encore arrêté, ces sujets seront accompagnés de nombreuses précisions. Surveillez nos communications, nous reviendrons en détail sur cette réforme lorsque son cadre d'application sera entièrement connu.

Coup de jeune sur notre identité graphique

Face à cette réforme qui s'annonce, nous avons pensé qu'une nouvelle santé au travail était l'opportunité d'apporter un sérieux coup de jeune de notre identité graphique. Retenez bien ce nouveau logo que vous retrouverez sur l'ensemble de nos supports de communication dès la rentrée de septembre.

Des couleurs chaleureuses et des formes plus humaines, vous remarquerez surtout un joli sourire qui reprend nos valeurs centrées sur le service auprès de nos adhérents, et qui vous accompagnera durant les prochaines années.





LE REPORTAGE

Vaccination, l'engagement de nos équipes

Depuis plus d'un an, notre société connaît un contexte sanitaire inédit, bouleversant de nombreux pans de notre vie. Le recours à la vaccination massive est le seul remède pérenne pour sortir de cette situation. La science a réalisé cet exploit en un temps extraordinaire, ouvrant l'espoir d'un retour prochain à un quotidien qui nous semble déjà si lointain.

Cela passe par des efforts collectifs. Horizon Santé Travail a naturellement répondu favorablement à l'appel du Gouvernement pour contribuer à la campagne de vaccination COVID-19. Nos équipes ont débuté les vaccinations dès le 16 mars 2021,

pour ne plus relâcher leur mobilisation.

Une adaptation constante

Nos médecins du travail et nos infirmiers de santé au travail ont rapidement organisé les dispositions logistiques, en s'appuyant sur des protocoles rigoureux. Nos assistantes médicales ont été précieuses et ont répondu avec patience aux dizaines d'appels téléphoniques qui se succédaient à chaque pic d'informations.

Toutes les semaines, nous avons accueilli les salariés volontaires de nos adhérents dans les meilleures conditions possibles. Chaque élargissement des critères d'éligibilité était l'opportunité de répondre aux attentes d'une population désireuse d'être protégée de la COVID-19.

Vous avez dit aléas ?

Tout projet ambitieux traverse toutefois des phases de frustration. Nous en avons connu un certain nombre, que vous partagerez sans doute. La disponibilité variable et insuffisante des doses, la suspicion médiatisée d'un vaccin qui nous est attribué, la restriction des critères d'éligibilité qui suscitent des attentes légitimes...

Horizon Santé Travail est fier d'avoir pu compter sur des collaborateurs qui n'ont jamais douté de leurs convictions face aux difficultés qui nous ont dépassés.

Je suis tellement contente d'être là, me faire vacciner est essentiel

Une mobilisation qui ne faiblit pas

Nous poursuivons ces efforts dans le cadre des missions qui nous sont imparties par les autorités et qui évoluent régulièrement.

Vos contacts médicaux habituels sont à votre disposition pour vous répondre de la manière la plus actuelle possible : votre médecin du travail est votre interlocuteur privilégié, tout comme son assistante médicale.

Depuis le début de la campagne de vaccination COVID-19, nos équipes font la rencontre d'hommes et de femmes qui partagent le soulagement d'en

finir avec une menace imperceptible. Les rendez-vous se terminent toujours de la même manière : le sentiment de reprendre la main sur un avenir dont les contours se dessinent à nouveau.

Suivez les dernières modalités

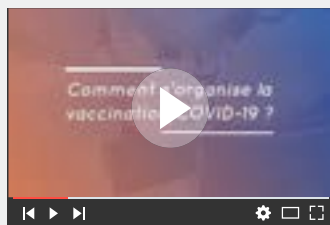
Les modalités de vaccination ont beaucoup évolué au premier semestre.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, la vaccination par nos services est ouverte à tous les salariés volontaires avec le vaccin Moderna. Toutefois, des ajustements peuvent survenir lorsque vous tiendrez

ce magazine dans vos mains.

Pour vous tenir informé et connaître les modalités les plus récentes, consultez notre site internet où les dernières actualités de la santé au travail sont constamment mises à jour.

Vos interlocuteurs habituels, votre Médecin du Travail et son assistante médicale, peuvent répondre à toutes vos questions. Enfin, une ligne téléphonique est dédiée à la vaccination COVID-19 au 01 47 47 37 87 ou par mail à l'adresse vaccination.covid19@horizonsantetravail.fr.



Comment se déroule une visite de vaccination COVID-19 ?

De l'accueil par l'assistante médicale à l'injection du vaccin par un professionnel de santé, le déroulement d'une visite de vaccination reste simple.

Pour mieux en comprendre les étapes, Horizon Santé Travail a réalisé **une courte vidéo** : visionnez-la librement depuis notre chaîne Youtube.

AGENDA

					
jeudi 16 septembre 2021	Webinaire 9h - 10h	<i>Adhérent, tous les services dont vous pouvez bénéficier</i>			
mardi 21 septembre 2021	Webinaire 11h - 12h	<i>Maintien en emploi et prévention de la désinsertion professionnelle</i>			
jeudi 23 septembre 2021	Webinaire 14h - 15h	<i>Prévenir le risque routier dans votre entreprise</i>			
jeudi 7 octobre 2021	Webinaire 11h - 12h30	<i>Rédiger son Document Unique : initiation, méthode et COVID-19</i>			
mardi 12 octobre 2021	Webinaire 11h - 12h	<i>Prévenir les Risques Psycho-Sociaux (RPS)</i>			
jeudi 14 octobre 2021	Webinaire 9h - 10h30	<i>Prévenir les risques de coupures</i>			
jeudi 21 octobre 2021	Webinaire 14h - 15h	<i>Tabac, j'arrête de fumer</i>			

Pour participer : inscrivez-vous par mail sur inscription@horizonsantetravail.fr

Pour vous connecter le jour J : à partir de votre ordinateur, tablette ou smartphone, cliquez sur **le lien qui vous aura été communiqué par mail 24h** avant

**Des questions ?
Contactez-nous !**
contact@horizonsantetravail.fr



**Donnez-nous
votre avis**

Horizon Santé Travail est un service de Santé au Travail situé en Île-de-France.

Nos équipes pluridisciplinaires, rassemblant 180 professionnels qualifiés, vous proposent toutes les prestations en matière de prévention des risques professionnels et vous accompagnent dans la sensibilisation et l'information de vos salariés. **Notre zone d'intervention : Paris 7, 8, 15, 16 et 17^e arrondissements, Yvelines, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis.**



Directeur de publication : Thierry Tron Lozai, Directeur général. Comité de rédaction : Aurélien Matte, Jessica Abdo, Frédérique Bégot, Richard Dupré, Christelle Guédé, Nadia Lehau, Fabienne Zecri.

17 avenue du Maréchal Joffre, 92022 Nanterre cedex
01 41 37 82 82 - contact@horizonsantetravail.fr
www.horizonsantetravail.com

